

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 8 Novembre 1827.

Avec permission du Magistrat. Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite d'un ordre du Conseil-d'Etat du 29 Octobre dernier, M. Henriod, lieutenant du Val-de-Travers, fera liquider juridiquement et aux moindres frais possibles, chez lui, à Couvet, le Vendredi 30 Novembre courant, quelques vieilles hardes appartenantes à l'ex-notaire Charles-Guillaume Jeanjaquet, mort à l'hôpital de Neuchâtel, qui étaient restées en gage chez l'aubergiste Moutz, à Couvet, pour la pension due par ledit Jeanjaquet. Ceux qui croient pouvoir former des prétentions sur ces hardes, sont invités par le seul avis de cette feuille, à se rencontrer chez mon dit Sieur le Lieutenant, ledit jour 30 Novembre, dès les 10 heures du matin, pour faire leurs réclamations. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 3 Novembre 1827.

BOREL, greffier.

2. Le Gouvernement ayant ordonné le décret des biens et la liquidation de la succession de Louise, fille de feu Louis Devenoge, vivant maître terrinier à Auvernier, décédée au dit lieu le 30 Juin dernier, laquelle succession a été déclarée jacente à la Seigneurie par droit de déshérence, et M. le Baron de Pury, maire de la Côte, ayant fixé la journée des inscriptions de ce décret au Mardi 13 Novembre prochain; tous les créanciers de la dite défunte Louise Devenoge sont en conséquence péremptoirement cités à paraître devant mon dit Sieur le Maire de la Côte et les Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés à Auvernier dans la maison-commune, ledit jour 13 Novembre, à neuf heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et prétentions, suivant la pratique, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois de suite dans la feuille d'avis de Neuchâtel, au greffe de la Côte, le 15 Octobre 1827.

GIRARDET, greffier.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. Par due permission, on exposera à l'enchère, le Jeudi 8 Novembre, à l'heure de la cloche du matin, dans le logement du 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. Louis Jeanjaquet, du Grand-Conseil, au faubourg, qu'occupait feu M<sup>me</sup> la veuve de Meuron née Renaud, les effets de ménage de la défunte, consistant en meubles, literie, linges de corps et de lit, batterie de cuisine, ferraille, provisions diverses, etc., ainsi qu'une collection de livres de choix. Ces divers objets sont en général en fort bon état.

4. Le Samedi 24 Novembre courant, à l'issue du plaïd à Boudry, les Sieurs Syndics nommés aux masses de feu S.-H. Perret et de Dd.-Js. Favre, exposeront à l'enchère les immeubles suivants : 1° Une maison sise au bas de Boudry, ayant deux appartemens, avec jardin, grange, écurie, place à déposer le fumier, etc. : le tout se limite par la maison et le jardin des hoirs de feu le Sieur Abram-Louis Barbier-Udriet devers vent, M<sup>me</sup> la veuve ou l'hoirie Verdan-Burky du côté de bise, le Sieur ancien d'église Abram Bindict de Joran, et le chemin tendant au Pré-Landry d'ubère. 2° Une vigne appelée la Gavote, de la contenance d'environ 18 ouvriers, qui jointe la rue des Conrards devers vent, les possessions de l'hoirie Jeannet et de M. le greffier Martenet de bise, l'hoirie de M. le lieutenant Grellet et autres de joran, et le Sieur Jacob Seiler, d'ubère. 3° Un champ au pré d'Areuse, d'environ une pose, joûtant M<sup>les</sup> DuPasquier de vent, le Sieur Charles-Henri Dubois de bise, et l'hoirie Miéville de joran. 4° Un petit pré aux Trêches, contenant environ une émine, joûtant celui de l'ancien Favre de vent et l'hoirie Porchet de bise, le Sieur ancien Ab.-Guillaume Grellet de joran, et Jean-Fréd. Choux d'ubère. 5° A la grande Sagne sous Perreux, un pré qui contient environ 3 émines, et qui jointe M. de Merveilleux-Guy de vent, le pré du Sieur greffier Martenet de bise, l'hoirie Porchet de joran, et Jonas Hochstrasser d'ubère. 6° Au dit lieu, un pré d'environ 3 émines, joûtant N. N. de vent, M. de Merveilleux-Guy de bise, l'hoirie Porchet de joran, et le Sieur Jacob Seiler d'ubère. 7° Un petit morcel de terre aux Sagnes, en nature de jardin, contenant ce qui y est, et limité . . . . 8° Une maison à laquelle il a été récemment fait des réparations, située au centre de la ville de Boudry, et occupée par le Sieur ancien Favre, se limitant par celle du Sieur justicier Abram-Henri Favre, son frère, devers

vent, l'hoirie de David Visard de bise, la rue Marfaut de joran, et la charrière publique d'ubère. 9° Un verger peuplé d'arbres fruitiers, situé à Pont-à-reuse, contenant environ deux émines, joûtant . . . . 10° Un champ aux Buchilles, contenant environ 9 émines, qui jointe celui de la femme de Thomas Jardin du côté de vent, l'hoirie d'Abram-Henri Charon de bise, les prés de joran, et l'hoirie Verdan-Burky d'ubère. 11° Un dit au petit Ruz, d'environ 4 émines, limité par les hoirs d'Abram Henri Charon de vent, les prés de bise, le grand chemin de joran, et par le champ du Sieur greffier Martenet d'ubère. 12° Une vigne sise aux Conrards, d'environ 1 hommée, joûtant Jeanne-Marie Coste de vent, M. de Merveilleux Guy de bise, N. N. de joran, et un sentier d'ubère. 13° Un bâtiment servant de tannerie, avec du terrain autour et derrière la maison; les appartenances des hoirs d'Ab.-Moïse Gorgerat contenant ce qui y est limité par J.-P. Tétaz de vent, le ruisseau des Sagnes de bise et ubère, et l'hoirie d'A.-M. Gorgerat de joran. Dans cet immeuble ne sont pas comprises des tines ou cuves enfoncées dans le terrain avoisinant le bâtiment. 14° Une partie de maison servant aussi de tannerie, qui est sous le derrière des hoirs de celle Gorgerat, limitée par J.-P. Tétaz de vent, Louis Roussi de bise, et les hoirs Gorgerat de joran, ubère et une partie de bise. 15° Une vigne aux Buchilles, contenant près de 5 ouvriers, limitée J.-P. Stutzmann de vent, M<sup>me</sup> Robert-Bovet de bise, le ruisseau des Sagnes de joran, et par plusieurs aboutissans d'ubère. 16° Un pré situé aux Trêches, contenant plus de 3 émines, et joûtant le Sieur Jacob Seiler de vent, Jean-Fréd. Choux et l'hoirie Perret en décret de bise, le ruisseau des Sagnes de joran, et le champ du Sieur greffier Martenet d'ubère. 17° Une vigne sise à la Buchille, laquelle contient env. 3 ouvr. et qui jointe les ayant cause de la veuve Dorn de vent, le Sieur justicier A.-G. Gorgerat de bise, L.-H. Barbezat de joran, et Marianne Gorgerat née Dubois d'ubère. 18° Une dite aux Gravanis, appelée la Nézillière; elle contient près de 1 1/2 ouvr. et jointe la veuve ou les héritiers du Sieur justicier J.-P. Grellet de vent et la rue de Jonas-Pierre Verdonna de bise, et le ruisseau de Pont-à-reuse d'ubère. 19° Au dit lieu du Gravani, une vigne traversière, contenant environ demi-hommée, joûtant un sentier de vent, les ayant cause du Sieur J.-J. Martenet de bise et joran, et Nicolas Monnier d'ubère. 20° Au dit lieu, une autre petite vigne d'env. la même contenance, joûtant la veuve ou l'héritière du Sieur ancien d'église J.-J. Martenet de vent et d'ubère, Dd. Calame de bise, et D.-J. Amiet de joran. 21° Un petit pré avec arbres sus-assis, situé à Vaulaneux, contenant ce qui y est, et jointe N. N. 22° Enfin, un petit bâtiment en bois, et des pilons à écorce, posé sur le cours d'eau de la ville de Boudry et près du moulin du bas. La revêtu des enchères aura lieu le jour sus-indiqué, sous de favorables conditions.

5. David-Louis Courvoisier-Piot, absent du pays, représenté par ses fondés de pouvoirs, expose en vente publique par la voie de la minute, le beau bien-fonds qu'il possède à Martel-dernier, rière les Ponts, juridiction de Travers, lequel se compose : 1° D'une vaste maison renfermant trois appartemens, grange, écurie, etc. 2° D'un petit bâtiment à peu de distance de la maison, servant de forge ou de remisé. 3° Enfin, d'environ 72 poses de contenance, dont la majeure partie est d'excellente terre labourable en un seul max, le reste est en forêt, pâturage et marais où l'on exploite de la bonne tourbe. Ce bien-fonds, qui est pourvu d'une bonne fontaine, est très bien situé, étant sur la route de Martel-dernier, qui conduit au Val-de-Travers, les récoltes sont de la meilleure qualité, et la culture des terres est très-facile; le fermier peut jouir de l'avantage de porter son lait à la fromagerie qui est dans le quartier. — On peut prendre connaissance de ce bien-fonds en s'adressant au Sieur justicier Greset, à Martel-dernier, et le notaire Ducommun, aux Ponts, qui est dépositaire de la minute, communiquera les conditions de cette vente et recevra les soumissions des amateurs. Le jour de la passation de cet immeuble sera fixé plus tard.

6. Les héritiers de feu M<sup>me</sup> Charlotte née Sanduz, veuve du capitaine Louis Robert, exposent en vente par la voie de la minute et des enchères

publiques, les immeubles ci après spécifiés, savoir : 1° Une grande maison, située presque au centre du village de la Chau-de-Fonds, renfermant six beaux et vastes appartemens, avec caves, puits, jardin, cour et terrasse d'allées et d'aisance : cette maison, dont la position est extrêmement avantageuse sous tous les rapports, est évaluée aux assurances contre les incendies à la somme de L. 32,000, et assurée p. celle de L. 24,000; elle rapporte annuellement de 90 à 100 louis, et a été mise dans un très-bon état par les réparations considérables qui y ont été faites récemment. 2° Une autre maison, aussi au village de la Chau-de-Fonds, en joran de la précédente, renfermant deux appartemens, cave, grange, remise et écurie, avec jardin et appartenances, évaluée aux assurances à la somme de L. 4000; son produit est de 20 à 25 louis par an. 3° Et enfin, le bien-fonds dit de la Charrière, situé à quelques minutes en joran du village de la Chau-de-Fonds, composé d'une belle et grande maison, contenant quatre appartemens, cave, grange et écurie; d'une remise et lessiverie, d'un grand jardin au côté duquel se trouvent deux puits et de 12 faux 12 perches et 1 minute de terrain en un seul max : le produit de cette dernière propriété, qui est susceptible d'améliorations à raison de sa proximité du village, est de 50 à 60 louis d'or neufs par an; il est mis en prix à la somme de 800 louis. Les personnes qui auraient l'intention de faire l'acquisition de l'un ou de l'autre de ces immeubles, peuvent s'adresser à M. Aimé Robert, qui les fera voir, et à M. Matile, notaire, qui donnera connaissance des conditions de la minute. Les amateurs sont au surplus invités à se rendre au cabaret de M. Henri-Louis Humbert, le 17 Novembre courant, dès les 8 heures du soir (ce jour étant fixé pour la passation), à mesure qu'ils sont prévenus que les membres de la famille exposante n'auront pas plus de droits que d'autres personnes, et que l'un ou l'autre des immeubles ne pourra leur être échu que quand ils auront fait une surenchère, toute offre de leur part qui ne serait qu'équivalente à celle faite précédemment par un autre individu, devant être exclue. Les acquéreurs de ces immeubles en entrèrent en possession et jouissance à la St. George 23 Avril 1828, et obtiendront des facilités pour les paiemens, s'ils le désirent.

## ON OFFRE A VENDRE.

7. Auguste Borel-Borel, libraire, tout en rappelant au public que son magasin est actuellement dans la maison de M. Touchon-Vichaud, en face de l'hôtel du Faucon, a l'honneur de prévenir qu'il sera p. la foire des mieux assorti dans les articles de son commerce, tels que livres d'usage p. la ville et la campagne, de littérature et autres, livres blancs et carnets de tous formats, fortement et solidement reliés; papier à écrire de toutes qualités, papier marbré, indienné et en couleurs unies. Il vient de recevoir une forte partie de plumes à écrire dans tous les numéros et toutes les qualités, ainsi que de cires à cacheter fines et ordinaires, crayons anglais, dits d'Allemagne fins et ordinaires, en gros et en détail : le tout à des prix très-raisonnables. Il sera flatté de la préférence qu'on voudra bien lui accorder.
8. M. Prince Wittnauer, libraire, sera p. cette foire des mieux assorti dans les articles de son commerce, livres à l'usage des écoles de la ville et de la campagne, livres de dévotion, livres blancs de tous formats, papiers à écrire de toute qualité, dits en couleur, idem pour musique, fournitures de dessin et de bureau, couleurs fines, pinceaux p. miniature et autres; enfin, un assortiment complet d'objets ressortissant de son commerce, qu'il cédera à des prix vraiment avantageux.
9. Un traité du Notariat de ce pays, très-bien soigné et relié, grand in-folio. S'adr. à Henri Heinzely, à la secrétairerie de Neuchâtel.
10. Le beau Traité des causes civiles des Comtés de Neuchâtel et Valangin, par M. le châtelain Monvert, indiquant la manière d'ouvrir une action en Justice, de la défendre, etc. ouvrage utile aux personnes qui se vouent à la magistrature ou au barreau. S'adr. au Sieur Quinche, instituteur, place des Halles.
11. Un bon piano à 6 octaves. S'adr. au bureau d'avis.

2. Garronne a l'honneur de prévenir, qu'il vient de recevoir les tours en soie qu'il a annoncés dans les précédentes feuilles.
13. Chez M<sup>me</sup> Boyer, un grand tourne-broche, avec chenets, pierres, broches et lèche-frite; un grand saoir cerclé en fer, une arche farinière avec pétrin et pelle; une armoire à deux portes, un petit presseur à vis de fer, un grilloir à café contenant 2 livres, une glisse p. enfant, un bon rouet, un moine ou chauffe-lit.
14. MM. les maîtres ébénistes, menuisiers, tourneurs, artistes en métaux, doréurs, etc., qui désireront faire essai d'un vernis au copal pur, étant supérieur à tous les vernis connus jusqu'à ce jour, de donner à tous les objets un lustre solide, dur, clair, pur et tellement durable que le tems le plus long ne saurait porter atteinte à la beauté et à la netteté de ces objets, peuvent s'adresser à MM. Jeanneret père et fils, fabricans de dentelles, à Auvignier, près Neuchâtel.
15. Six bosses vin blanc du dernier cru, et une de rouge, de 1<sup>re</sup> qualité, à un prix modique. S'adr. au bureau de procuracy du Sieur Meillier, maison Perrin, à la Grand'rué.
16. A prendre de suite, une centaine de chars de bonne terre, près du pont du Vauseyon. S'adr. à M. l'ancien Preud'homme, à Peseux.
17. Soixante toises et plus de très-bon foin au choix, p. consommer sur place. S'adresser aux frères Droz, fermiers à Grange-Wallier, rière Enges, Juridiction du Landeron, qui préviennent en même tems les amateurs, que les granges et écuries, commodes et en fort bon état, sont favorables au bétail, et que l'eau p. l'abreuvement se trouve en abondance dans la cour même de la ferme.
18. Chez J.-M. Næff, des toiles d'Irlande très-fortes, à 9 batz l'aune, et toutes les qualités de shirtings anglais à 1 batz au-dessous des précédens prix. Ses assortimens d'autres articles anglais viennent d'être recomposés très-avantageusement: tulles bobbin à 24 et 32 bz. l'aune, et les qualités extrafines dans la proportion; bandes de tulle à 2 batz l'aune, et toutes les largeurs à proportion; dentelles bobbin depuis 2 batz l'aune jusques aux prix les plus élevés pour des qualités extrafines d'un tout nouveau genre de Flandres; entre-deux et cols en tulle brodés, gazes anglais, et divers autres articles de mode. Ceux de fabrication suisse, mousselines, bétilles, percales et cravattes, aux bas prix du jour.
19. Le Sieur J.-C. Schmid, successeur de feu J.-C. Birckner, culotier et bandagiste en cette ville, occupera pendant la foire sa boutique accoutumée sur la Place, avec un assortiment de bandages, gants, bretelles élastiques, etc., et sera très-accommodant p. ses prix.
20. Les amateurs de beau fruit dans la bonne société, qui désireront voir un pomier de 3 pieds de hauteur sur 3 pieds de circonférence, portant 109 pommes de la plus grande beauté, pourront le voir gratis à toute heure du jour, sauf pendant la prière du soir, chez Jeanneret-Perrot, rue des Moulins, n° 150, maison Probst, partie du logement de maître Salquin, tailleur.
21. La pêche de la Reuse étant ouverte, on prie les personnes qui désireront de la truite, de bien vouloir s'adresser à M. le justicier H. Bindith, à Boudry. Le prix est fixé à 8 batz la livre.
22. En commission, un forte-piano en très-bon état, à 3 pédales, doubles cordes et double fond. S'adr. à maître Bachelin, ébéniste, qui offre en outre un bon billard avec ses accessoires, ainsi que divers meubles.
23. Auguste Borel, épicié, rue de la Balance, a l'honneur de prévenir le public, qu'il sera bien assorti p. cette foire des articles de son commerce dont le détail serait superflu; il se contentera p. le moment de désigner les suivans, qu'il vient de recevoir en marchandise fraîche, savoir: huile d'olives superfine p. salade, dite mi-fine mangeable à 5 batz la livre, par 10 lb. à la fois, et en moindre quantité à 6 batz, huile de quinquet; ritte grise fine et mi-fine d'Alsace, amandes douces, raisins de Smyrne, raisins de Corinthe de Zante, citronat, citrons fins de Gènes, moutarde nouvelle en poudre fine fleur, 1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> qualité, poivre blanc, bougies de 4, 5, 6, de M. Mottot, de Chaumont; chocolat au salep de Perse, de M. DeBauve de Paris, dont il a le dépôt. Le choix des qualités et la modicité de ses prix, lui font espérer l'entière satisfaction des personnes qui le favoriseront de leur confiance. Il continue à recommander aux amateurs les différentes espèces de tabacs à fumer et cigares dont il est assorti, ainsi qu'une qualité parfaite de rum des îles, dont il garantit 12 années de bouteille chez lui.
24. Chez Louis Fillieux, jardinier, à Fahy, des arbres fruitiers, tels que poiriers et pommiers hauts-vents et mi-tiges, pruniers et cerisiers idem, abricotiers et pêcheurs idem, arbres et arbustes d'ornement, etc.
25. M<sup>lle</sup> Thiébaud vient de recevoir un nouvel assortiment de soieries de Lyon en tous genres. Elle occupe actuellement le second étage de la maison Wavre-Wattel, rue des Epancheurs.
26. M<sup>me</sup> Bovet-Favarger est de nouveau assortie en toiles de Flandre et de Hollande pour draps, chemises et mouchoirs de poche. Elle a aussi en commission, du nappage très-fin, qu'on céderait au prix de fabrique.
27. M. L<sup>s</sup> Petitmaître, marchand de fer, au faubourg du lac, saisit la bonne occasion de la foire pour se recommander aux personnes qui pourraient être disposées à faire des emplettes d'articles relatifs à son commerce. Il ose leur promettre des marchandises fort bonne qualité, jointes à des prix très-modérés.
28. Chez M. F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Borel cadet, dans son comptoir en face de l'hôpital de la ville, des nappages en 2/3 blancs, dits 4/4 roux, essuie-mains blancs, dits roux rayés rouges, toiles blanches sans apprêt, très-convenables pour petits draps et chemises d'enfans, dits rousses 5/8, 2/3, 5/6 et 4/4 en fil de ritte; trèges roux 4/4 torts, ainsi que des toiles à paillassé de diverses largeurs: tous ces articles en bonne qualité et à de bas prix. Il recevra de plus sous peu, de très-belles toiles anglaises 3/4 fortes pour chemises.
29. Chez M. Fréd. Droze, près l'hôtel-de-ville, tous les articles qui composent essentiellement le commerce de draperie, tels que draps dans tous les prix et toutes les couleurs, depuis les qualités ordinaires jusqu'aux plus fines de Sedan et de Louviers, castorines anglaises, baths, peluches, flanelles fines de sante et ordinaires p. doublures, lady-coatings p. manteaux, mérinos anglais, saxons et français, couvertures en laine superfines et ordinaires de toute grandeur et qualité, couvertures en piqué, cotons anglais à coudre et à tricoter, chaussons tricoteés, basins anglais et cannelés p. corsets, etc. à des prix modiques.
30. M. P.-F. Wuillemier sera très-bien assorti p. cette foire en sucre, café de diverses qualités, épicerie fines et ordinaires, à des prix modérés. On le trouvera tous les jours dans la cour de la maison de M. de Montmollin, sur la Place, où il a son détail. Il se recommande à ses anciennes pratiques.
31. M. A.-H. Heinzely sera pour la foire, et à la continue, bien assorti dans les articles de son commerce d'horlogerie et d'épicerie. Son magasin de terre ordinaire et anglaise, porcelaine, verrerie et cristaux, sera pourvu de marchandises nouvellement arrivées, à des prix fixes et très-bas. Il vient de recevoir une petite partie de beaux pruneaux, à 9 cr.
32. Henri Fleury, rue des Moulins, continuera à être bien assorti p. cette foire dans tous les articles d'épicerie, qu'il cédera à prix modique. Il aura pour cette époque de la morue nouvelle d'Islande, et un peu plus tard des harengs.
33. M. Fréd. Lorimier, marchand de fer et de quincaillerie, sera très-bien assorti à cette foire dans les articles de son commerce. Il vient de recevoir un nouvel assortiment de scies à eau anglaises, dites d'Allemagne en 1<sup>re</sup> qualité, étaux p. serruriers, du poids de 35 à 45 livres la pièce, bouchardes pour les tailleurs de pierre; grands couteaux p. couper la paille, dits p. le foin; roulines représentatives, poids à peser, fourneaux en fer économiques, cors de fontaines et tuyaux de descente, plomb, étain, grenaille, litharge, mines de plomb. On trouvera également chez lui des seilles et cocasses en cuivre, casses à eau, casses jaunes, et une infinité d'objets nouveaux dont le détail serait trop long à énumérer: le tout à des prix très-satisfaisans.
34. M. Louis Perrin fils prévient les personnes qui lui ont demandé des chauffe-pieds en étain, qu'il en est maintenant bien assorti, ainsi que des autres articles de son commerce.
35. Dans le magasin de M<sup>me</sup> Tschaggeny née Pury, au plus juste prix, beau et bon sucre de Paris en pains, café de plusieurs espèces, savon blanc et bleu-pâle, noir de fumée, gruz, habermehl, épicerie de tout genre, macaroni et pâtes d'Italie, qu'elle doit recevoir à la fin de cette semaine. De plus, extrait d'absinthe, liqueurs fines de M. DuPasquier de Géliou, de même que vins d'Espagne et d'Alicante.
36. Divers objets en meubles, literie, quelque argenterie, et nombre d'autres articles trop longs à détailler. S'adr. à M<sup>lle</sup> Cécile Jeanjaquet, rue des Moulins.
37. Un piano à 6 octaves, un alto, une guitare et deux flutes. S'adr. à M. Kilgenstein, organiste, qui continue à recevoir les abonnemens au magasin de musique de M. Nægeli à Zurich, p. tous les instrumens, ainsi que p. le chant.
38. M<sup>me</sup> Jeanneret-Perrot vient de recevoir un très-bel assortiment de laines à broder, de toutes nuances, ainsi que de laine pour écharpes, des cotons anglais à tricoter, dits à coudre cirés; gants danois et autres; des toiles cirées pour dessus de tables, illuminés de paysages; véritable eau de Cologne. Sa demeure est à la Grand'rué, n° 258.
39. MM. Ulric Verdan et Mentha, sur la Place, seront p. cette foire des mieux assortis en articles de leur commerce, ainsi qu'en plumes à écrire de tous prix.
40. Un dépôt d'Eau de Cologne, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> qualité, à des prix modiques, chez les sœurs Raymond, modistes, rue des Balances.
41. M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché, sera pour cette foire bien assorti dans les articles ci-après: soierie de Lyon et d'Avignon, gros de Naples noir, blanc et couleurs de mode, marcelines, marcelinettes, géorgiennes, florence et double florence, gros de Tours, drap de soie noir, alépine large, sirzaccas des Indes, taffetas noir 5/8 à 5/4 de large, taffetas double chaîne, couleurs solides, avec et sans bordure, pour parapluies, quelques pièces marcelines rayées et taffetas à bas prix, propres p. couvre-pieds, fourres de duvets, etc., galletines et cotelines unies et croisées, en pièces et en coupons; schalls unis et brochés, mérinos et fantaisie 4/4 à 6/4 larges. Tricots en laine, gilets garnis et non garnis, camisoles, chemisettes, jupons mailles doubles et simples, dits rayés à l'anglaise, chaussons flanelle. mi-bas, bas anglais, tricoteés, unis et à côtes; gants fourrés et non fourrés, dits en peau castor jaune forts pour armurins, dits p. enfans, dits chamois p. domestiques; souliers et pantoufles fourrés; canevass de tous numéros, laines à broder, laine des Gobelins en petits écheveaux p. bayadères, etc.. Lampes astrales de diverses grandeurs, avec demi-globe en gaze et en cristal dépoli, qu'il vendra à la garantie; cheminées p. quinquets, mèches cirées et non cirées, dites plates p. réverbères, dites circulaires de toute grandeur; bougies du Mans p. table, dites p. bougeoirs, p. voitures et p. veilleuses; chauffe-pieds en bois poli, garnis proprement, p. Dames. Parfumerie fraîche, eau de lavande de la Madeleine de Trénel, en bouteilles fortes et en chopines, dite ambrée, pâte et farine d'amandes douces et amères, savon d'amandes, dit de Windsor, dit émollient végétal, dit transparent, savonnettes fines, essence et poudre de savon parfumée, lait virginal, eau et esprit d'odeurs assorties, rouge végétal des Indes, blanc des sultanes, pommade de concombres, dite de graisse d'ours et à la moëlle de bœuf, en pots et à l'once, poudre à cheveux purgée à l'esprit de vin avec et sans parfum, et tout ce qui concerne la parfumerie. — Son magasin de terre-de-pipe blanche et terre anglaise bleue, noire et bistre, est bien assorti, ainsi qu'en carafes, carafons, flacons, huiliers, verres à vin, Champagne et pour liqueurs. — Il a reçu les oignons de fleurs d'Hollande qu'il attendait, et l'on peut en voir le catalogue. Tous ses prix sont diminués et le seront encore suivant la quantité d'articles qu'on achètera.
42. MM. Roy père et fils, dans le but de procurer aux personnes qui veulent bien leur accorder leur confiance, tous les avantages possibles, et pour offrir à celles qui sont dans l'usage d'acheter au comptant, des prix qu'elles ne pourront trouver nulle part au-dessous; viennent d'organiser leur magasin à l'instar de ceux à prix fixe, des grandes villes, qui, ne faisant point de crédit, et pouvant avec le même capital renouveler 2 ou 3 fois par an les mêmes opérations, vendent au prix coûtant, se contentant pour tout bénéfice de l'escompte d'usage de 6 p. cent. A dater de la prochaine foire, ils vendront sur ce pied la plupart des articles de leur commerce, tels que drap de toutes espèces, casimirs, castorines, baths, gilets, flanelles, moltons, couvertures de laine, dites de piqué anglais, avec médaillon, autres à nœuds, tapis anglais pour appartemens, descentes de lit, tapis pour couvertures de chevaux, gilets et calçons tricots anglais de laine, dits de coton, mérinos anglais de toutes couleurs, dits français dont ils attendent un envoi qu'ils pourront céder à très-bas prix, batiste de fil, mouchoirs idem, mouchoirs de poche de Silésie, en fil, au bas prix de 5 et 6 fr. la douzaine, schirtings anglais pour chemises, bas de laine anglais, et autres articles. Cette manière de vendre les met en même de pouvoir offrir de bonnes baths croisées anglaises à 26 bz. l'aune, des castorines à 50 et 60 batz, des lady-coatings de 36 à 60 batz, des mérinos très-bons à 10 1/2 bz., des draps mêlés 5/4 à 65 et 75 bz., et tous les autres articles dans la même proportion. — Pour ce qui concerne les habillemens confectionnés dans leur atelier, les conditions de paiement sont les mêmes que du passé; ils sont pourvus de tous les tissus les plus nouveaux pour la saison, et de très-bons ouvriers pour les confectionner, et ne négligeront rien pour conserver à cet établissement la vogue dont il a joui jusqu'à présent.
43. Chez Rose Junod-Borel, eau de Cologne de J.-M. Farina, eau de lavande double, poudre de perles pour la conservation de la bouche et des dents. Voiles et fichus de soie, mouchettes et patères. Elle continue à avoir un assortiment de parfumerie et d'articles de Paris, ainsi que de coton et laines filées, et le dépôt des brosses à dents de M. Huguenin.
44. A bon compte, plusieurs tonneaux qui renfermaient de l'huile, propres p. la choucroute. S'adr. à M. Favarger-Simon.

*A l'enseigne du pain de sucre.*

45. Bouvier frères, rue des Moulins, seront pour cette foire très-bien assortis en belle ritte grise, par paquet de 10 livres environ, à 5 1/4 batz la livre; huile de noix, dite d'olive fine p. salade, à 7 batz, huile pour quinquets exempte d'odeur et de fumée, à 5 batz; vinaigre blanc et rouge 1<sup>re</sup> qualité de Dijon, à 4 batz par pot; bonne eau-de-vie à 6 batz le pot; vieille eau de cerises 1<sup>re</sup> qualité à 18 batz le pot, et à 10 batz la bouteille, verre perdu; sucre de Paris à 6 1/4 batz par pain, beau café franc de goût à 6 batz, savon bleu-pâle très-sec à 15 creutzers par pain, chandelles épurées, au moule et à la baguette, dont ils peuvent garantir la qualité; cigares fins très-doux par caissons de 250; robinets en bois de tous numéros; ficelles, cordelets et cordes de diverses grosseurs. Les mêmes viennent de recevoir leurs assortiments en laines moulignées et dégraissées, de toutes nuances et qualités, car des pour la laine et le coton, souliers et bottines en lisières, galochés et semelles; plus et enfin un très-joli assortiment d'aiguilles anglaises p. tailleuses, dites renforcées pour tailleurs, qu'ils peuvent céder, vu le grand débit qu'ils en ont, à 10 batz le cent.
46. Louis Baillet, boutonier, vient de recevoir des cordonnets ombrés pour bourses dans toutes les nuances et de toute beauté; il a également reçu un superbe assortiment de laines très-fines de toutes nuances, qu'il peut céder à des prix très-avantageux. Il croit devoir recommander ses cotons à broder, de tout N<sup>o</sup>; il est constamment bien assorti dans les articles qui concernent particulièrement son état, tels que boutons de toute espèce pour habit, franges en coton, garnitures de bourses, dorées ou argentées et en acier. Les personnes qui daigneront se pourvoir chez lui, auront lieu d'être satisfaites à tous égards.
47. Henri Grossmann et F. Perrochet, recevront pour cette foire un bel assortiment de rittes grises d'Alsace fines et super fines, qu'ils vendront à bas prix; ils seront du reste bien assortis dans les articles de leur commerce, tels que sucres, cafés, savons, liquides en tous genres, et principalement leurs chocolats si avantageusement connus. Les mêmes sont autorisés de vendre à très-bas prix, une chaise neuve, établie sur ressorts, à quatre places, avec impériale, siège et tout ce qui peut contribuer à l'agrément et la commodité du voyageur.
48. Chez J. Dorn, un beau choix de mérinos de Saxe 3/4 larges, mérinos français noir et autres couleurs, mérinos anglais dès le prix de 10 1/2 batz en sus, escot vert 3/4 large, lady-coatings p. manteaux de Dames, castorines, baths dès 28 batz en sus, peluches, pierrelattes, flanelles, draps, étoffes pour gilets; indiennes de Mulhouse et du pays, côte-palis, alépine qualité super fine en couleurs de mode et en noir, misoie, telle que géorgiennes, grenadine, séduisantes, marceline noire et autres couleurs, levantine et gros de Naples noir; schalls bourre-soie longs et carrés 3/4, dits fantaisie et en mérinos, bordures de schalls; tulle bobbin en bandes et en pièces, percales blanches et en couleurs, toiles de coton de toutes largeurs et qualités, cotons larges et étroites p. habillements et p. meubles, futaine p. lits et doublure, limoges, et autres articles.
49. M. A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue, sera p. cette foire très-bien assorti en tous les articles de son commerce d'épicerie; café de plusieurs qualités, sucre de Paris, de Nantes et de Bordeaux, avec et sans papier, sucre pilé, cassonade brune et blonde, chocolat dans les prix de 6, 8, 10, 14 et 16 batz, savon de Marseille blanc et gris de 1<sup>re</sup> qualité, huile surfine de Nice, huile épurée p. quinquets et lumignons, citrons véritables de Gènes, amandes triées à la main, coques-molles, noisettes et pistaches, brignoles, raisins sultans de Smyrne et de Corinthe, citronat et cédrat, compôte de Chambéry, anchois nouveaux, moutarde de Maille fraîche à 12 batz le pot, dite de Dijon à 10 batz la livre, câpres fines, cornichons, truffes et morilles; pâtes d'Italie assorties, colle de poisson en coquilles et en feuilles, vanille fine et surfine, rum de la Jamaïque, arack, eau de cerises vieille, eau-de-vie de Cognac p. dessert, et généralement tous les articles qui composent un commerce d'épicerie bien assorti.
50. Deux carricks neufs, à quatre cols, de fin drap; plus, des casquettes de fin drap: le tout à juste prix. S'adr. au Sieur Frédéric Louis, maître tailleur.

**IMMEUBLES.**

51. Un domaine situé au haut des Côtes, à un tiers de lieue des Verrières Suisses, Canton de Neuchâtel, appartenant à MM. A Gros, Joseph Griffon, négociant à Pontarlier, et Victor Allmand, consistant en une maison en bon état, avec 16 poses de terres labourables, 200 poses de pâturages, dont 70 sont implantées et très fournies de beau bois; prévenant MM. les amateurs, que la vente en est fixée au Mercredi 7 Novembre prochain, chez M. Louis Rosselet,

à l'auberge des Balances aux Verrières, à des conditions très favorables, voulant faciliter l'acheteur p. le paiement autant que possible.

**ON DEMANDE A ACHETER.**

52. De rencontre, une chaise légère, à un cheval, en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
53. De rencontre, un poêle en catelles de 2 à 4 pieds de hauteur et autant de longueur, sur 2 à 3 pieds de largeur. S'adr. à MM. Louis Verdan père et fils, aux Isles.
45. De rencontre, une malle de moyenne grandeur et garnie en cuir. S'adr. au bur. d'avis.
55. Trois ou quatre cents de mi-cruchons de grès, n'ayant contenu d'autres liquides que des eaux minérales naturelles ou factices. S'adresser au bureau d'avis.

**ON OFFRE A LOUER.**

56. Pour Noël, un logement de 4 chambres et accessoires, au 4<sup>e</sup> étage de la maison Borel frères.
57. Pour deux personnes tranquilles, une chambre meublée ou non meublée, remise à neuf. S'adr. à H. Béguin, rue des Moulins, n<sup>o</sup> 166.
58. Au centre de la ville, une boutique et une cave; une forge, son atelier et sa charbonnière. S'adr. au bureau d'avis.
58. Pour le Nouvel-an prochain, la forge de Cormondrèche, avec ou sans les outils nécessaires, si cela convient. S'adr. au Sieur Cl. Morard, sautier, à Cormondrèche.
60. Pour la foire ou par mois, une chambre garnie, au centre de la ville, ayant fourneau et cheminée. S'adr. au bureau d'avis.
61. Pour Noël, une chambre avec portion de cuisine, p. une personne seule, ou de préférence p. une journalière. S'adr. au bureau d'avis.
62. Pour Noël, un premier étage sur la place des Halles, compose de trois chambres à fourneaux et cheminée, cuisine, chambre p. domestique et a resserrer, avec caveaux et galetas. S'adr. à M. Schouffelberguer-Vaucher.
63. De suite ou p. Noël, un petit logement hors la porte du Château. S'adr. à M<sup>lle</sup> Touchon.
64. Pour Noël, au Prebarreau, un logement plus ou moins grand, suivant la convenance du locataire. S'adr. à M. Wittnauer-Touchon.
65. Au faubourg, des chambres meublées. S'adr. au bureau d'avis.
66. Pour Noël prochain ou plutôt, si cela convenait, une chambre meublée ou non meublée au second étage de la maison d'habitation de feu M. Benj. Petitpierre, à la Croix-du-marché. Cette chambre, qui donne sur la rue, est chauffée par un bon fourneau. S'adr. à M. G<sup>e</sup> Petitpierre, dans la dite maison.
67. A un jardinier, le jardin de M. le ministre de Petitpierre, en-dehors de la porte du Château.
68. A un jardinier, un jardin près du Cret. S'adr. au bureau d'avis.
69. Pour Noël, la boutique au-dessous de la maison Braithaupt, rue des Moulins. S'adr. à Louis Bertrand.

**ON DEMANDE A LOUER.**

70. De suite, une chambre meublée, bien éclairée dans une bonne maison de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

**ON OFFRE A AMODIER.**

71. A de favorables conditions, pour le 1<sup>er</sup> Mars prochain, le domaine que MM. Abram Vuille et C<sup>ie</sup>, de la Sagne, possèdent à Rugenet, rière Bevaix. Il sera de la contenance de 61 à 62 poses, toutes de terres labourables et d'un bon rapport. Une petite vigne près de Cortailod, et la plus grande partie des arbres fruitiers vont avec cette amodiation. La maison qui est neuve est très-commode pour l'entraîn d'un fermier et pour soigner du bétail. Il est inutile de se présenter sans des témoignages de bonne moralité et des cautions satisfaisantes.
72. Pour la St. George prochaine, un bon domaine au Côté. S'adr. chez M. Jacotter, notaire.

**DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.**

73. Henri, fils de Jaques Brossin, en face l'hôtel-de-ville, et de retour d'apprentissage de chez un bon maître coiffeur-perruquier, se recommande instamment au public pour les ouvrages qui lui seraient commis, tant p. hommes que p. femmes, tels que tours en cheveux sur 6 soies, à 2 rangées ou une, dits cylindriques, lisses à rai, frisés à rai, dits à touffe et fausses resses; toupets à ressort ou autres, et perruques, desquels objets il sera également pourvu d'avance. L'exactitude, ainsi que la fidélité de son travail à un prix modique, lui assurent la confiance qu'il sollicite.
74. M<sup>me</sup> Caroline Steiner, de Francfort, maison de M. DeLuze-DeLuze, près la Croix-du-marché, se recommande aux Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'elle sollicite. Elle remet à neuf les dentelles, blondes, voiles, bonnets, robes, fichus en blondes, tulle et filoché, etc. — Elle offre en même tems un joli assortiment de dentelles, tulles et entre-deux, etc., aux prix les plus justes.

75. Une très-bonne nourrice désirerait trouver une place de suite. S'adr. au bureau d'avis.
76. M. Fornachon demande p. sa campagne de Monruz, un domestique jardinier entendu, et qui puisse soigner quelques vachés. Il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats.
77. On demande, p. Noël, une bonne cuisinière de 25 à 30 ans qui sache cultiver un jardin et faire le service d'une maison. S'adr. au bureau d'avis.
78. M<sup>me</sup> Lianna, à Auvernier, demande de suite ou p. Noël, une bonne servante, qui sache faire la cuisine, et qui soit extrêmement propre et soigneuse: ces qualités sont même insuffisantes si on ne peut faire preuve d'une moralité parfaite.
79. On demande de suite une apprentie contrepointière, et une tailleuse ou assujétie. S'adr. au bureau d'avis.
80. On demande p. rassujétie ou apprentie, une jeune fille de bonnes mœurs et appartenant à des parents honnêtes. S'adr. à M<sup>me</sup> Reymondin, maîtresse tailleuse et lingère de Paris, maison Bachelin, sur le Bassin.

**OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.**

81. On a perdu, Vendredi 2 Novembre, de Corcelles à Serrières ou de-là à Neuchâtel, une montre, boîte en argent, que l'on prie de rapporter à M. I.-H. Colin, à Corcelles, contre une récompense proportionnée à la valeur de l'objet.
82. On prie les personnes qui peuvent avoir des gerles marquées PPP<sup>L</sup>, de bien vouloir les renvoyer à MM. Jeanjaquet frères.
83. La personne à qui M<sup>lle</sup> Fauche, au faubourg, a prêté, il y a quelques semaines, un parapluie vert; est priée de le lui renvoyer de suite.
84. On a pris, par mégarde, Jeudi 1<sup>er</sup> Novembre, sur le Bassin, un sac de choux, marqué Scholl, que l'on prie de rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
85. Les personnes à qui feu M. Ed. Petitpierre, ministre du St. Evangile, a prêté des livres, cahiers ou brochures quelconques, sont priées de les remettre à M<sup>me</sup> la ministre Petitpierre, rue de Flandre, maison Fabry, qui s'empressera d'annuler les notes que M. son fils en a laissés.
86. On a perdu, Jeudi 18 Octobre, de Neuchâtel à Colombier, un petit ballot IR n<sup>o</sup> 27, renfermant six pièces toiles larges de coton en écoru. Les personnes qui pourraient en donner des indices, sont priées d'en informer le bureau de cette feuille, qui accordera une honnête récompense.
87. M. Fornachon réclame douze gerles, portant son nom, celui de Monruz, et les N<sup>os</sup> 4, 10, 15, 100, 102, 136, 144, 161, 241, 242, 247, 248.
88. MM. Gagnebin et Ganeval réclament 6 gerles, marquées Perrot du Sablon, Sablon, ou H<sup>Y</sup> G<sup>A</sup> F<sup>S</sup>.
89. Sur la route de Neuchâtel à Serrières, on a trouvé, le 31 Octobre, un collier en cheveux; la personne à qui il appartient pourra le réclamer à la cure de Serrières, en le désignant.
90. Une chèvre ayant été trouvée sur la route de St. Blaise, le propriétaire pourra la réclamer, en la désignant. S'adr. au bureau d'avis.
91. On a oublié au bureau des Péages de cette ville, une canne, que le propriétaire peut réclamer en la désignant.
92. On ne se souvient pas à qui on a prêté un petit volume relié en papier bleu maroquin, M<sup>lle</sup> de Clermont, de M<sup>me</sup> de Genlis: il serait agréable à la propriétaire de le recouvrer, soit en le faisant remettre au bureau d'avis, soit à elle-même. La même personne réclame aussi les Chœurs d'Athalie, musique copiée à la main.

**AVIS DIVERS.**

93. On informe le public, que le tirage de la 5<sup>e</sup> classe 63<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi prochain 9 Novembre et jours suivants. Les personnes qui auront des billets à échanger, sont invitées à s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice. — On prévient en même tems le public, que la veille du tirage, après la retraite sonnée, on n'échangera plus aucun billet, et que ceux qui ne le seront pas resteront au risque de la Direction.
94. Tous ceux auxquels le Sieur Isaac-Hi. Dubois, dernièrement décédé à Cormondrèche, peut devoir, à quelque titre que ce soit, même indirectement par cautionnement, comme aussi ses débiteurs, sont invités à faire parvenir un état de la nature et du montant de leurs créances et de leurs dûs, entre ci et le 1<sup>er</sup> Décembre proch., au Sieur François Bulard, justicier à Cormondrèche, tuteur de l'un de ses enfants, et chargé d'aviser aux moyens de liquider cette masse.
95. La Chambre de Charité d'Auvernier devant recevoir sous peu un remboursement de L. 4000, offre à prêter sous bonne sûreté cette somme, qu'elle divisera, si on ne trouve pas à placer le tout ensemble. S'adresser à M. le secrétaire Cortailod.
96. Un voyageur qui partira incessamment pour l'Italie, se chargerait volontiers de quelques cartes d'échantillon p. quelques articles que ce fût. S'adr. à MM. Ulric Verdan et Mentha.

97. Le public est informé, que l'on marquera les buanderies p. l'année 1828, Vendredi et Samedi 16 et 17 courant, depuis les 9 heures à midi, et depuis 2 h. à 5 du soir, chez M<sup>me</sup> Boyer.
98. Les personnes qui ont des redevances à payer à la recette de M. F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Borel, du Petit-Conseil, moderne boursier, sont invitées à se rendre dans son bureau le 12 Novembre prochain; après cette date il remettra ses notes au Sieur Quinche, sautier, p. en soigner la perception avec les droits.
99. M. Berthoud-Fabry, maison Fabry, sur la Place, peut encore disposer de deux heures p. donner des leçons de forte-piano, ou de langue française, d'écriture allemande et française, d'arithmétique et de changes, de mathématiques et de tenue de livres en partie double et simple.
100. Dans une honnête maison d'un village à une lieue de la ville, on prendrait en pension une jeune personne allemande, ou autre, qui pût servir de compagne à une fille seule. On aurait, à cause de cela, des égards p. le prix de la pension qui serait très modique. S'adr. à M. Borel, instituteur, à Cormondrèche.
101. MM. les membres de la Compagnie des Volontaires sont prévenus par le présent avis, que l'assemblée p. le partage des revenus annuels aura lieu à l'hôtel-de-ville, le Lundi 12 Novembre 1827, à deux heures après midi.

*Le secrétaire.*

102. Une bonne maison de Mulhouse désirerait placer en change, en ville ou dans les environs, une jeune Demoiselle âgée de 15 ans, pour apprendre le français, contre un garçon à peu près du même âge, qui voudrait apprendre l'allemand; il serait bien, et traité à tous égards comme les autres enfans de la maison. S'adresser à M<sup>me</sup> Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché.

**COMITÉ DES CONCERTS.**

103. Le public est informé qu'une souscription est ouverte chez M. l'avocat Favarger pour quatre Concerts ou Soirées musicales d'abonnement, qui seront exécutés pendant le courant de l'hiver prochain. Chaque abonnement est de L. 8., 8. et donne droit à deux billets d'entrée p. chaque Soirée, indépendamment d'autres avantages assurés aux souscripteurs. On est invité à souscrire avant le 30 Novembre prochain, terme après lequel on n'y sera plus admis qu'à des conditions moins favorables. Neuchâtel, le 30 Octobre 1827. *Le Président du Comité.*

*Départ de voitures.*

104. On offre sans frais un char-à-banc p. aller à Genève, moyennant que ce soit quelqu'un qui puisse en répondre. S'adresser à l'hôtel de la Balance.
105. Au mois de Janvier prochain, une voiture partira p. Munich, Vienne, Cracovie et Varsovie. S'adr. p. des places vacantes, à Contr. Schlegel, voiturier, près l'hôtel de la Couronne, n° 98, à Berne.
106. Le 10 Novembre il partira une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; et une dite pour Hesse-Cassel, Hanovre et Hambourg. S'adr. p. des places à Rod. Gatschet, voiturier, maison Bachelin, sur le Bassin.

**MARCHANDS FORAINS.**

1. M. Henri Staub fils, fabricant, de Menedorf, près Zurich, a l'honneur de prévenir le public, qu'il tiendra cette foire dans le magasin de MM. Borel-Boyer et C<sup>o</sup>, sur la Place, avec un assortiment des plus beaux et des plus complets en toiles de coton très-serrées, percales, basins, cravattes blanches, indiennes, cotonne, guingan, nanquins, saracenets, percales façonnées et en couleurs, percales noire et grise, mouchoirs de poche de toute sorte, en belle et bonne qualité, de sa propre fabrication. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, assurant qu'elles seront servies à leur entière satisfaction.
2. M. Lacroix, de Lyon, a l'honneur de prévenir que, p. la dernière fois, il est en foire avec un assortiment complet de soieries et nouveautés, mérinos de France, etc. etc. Il sera jusqu'au 10 courant, au 2<sup>me</sup> étage de la maison Jeanjaquet, rue des Moulins.
3. M<sup>me</sup> veuve Gacon, de Lyon, a l'honneur de prévenir qu'elle est arrivée avec un joli assortiment d'articles en soieries, schalls, fichus, gros de Naples, taffetas, marcelines, rubans, tulle bobbin brodé à la main, etc. etc. : le tout en gros et en détail, aux prix de fabrique. Elle occupe le magasin de M. Bouvier, ci-devant maison Ostervald, près du Pont des boutiques.
4. On trouve un assortiment d'articles de Paris et de Lyon, tels que schalls boîteux longs et carrés, schalls bordure et coins, etc., gros de Naples, marcelines, géorgiennes, mérinos, étoffes de soie brochées p. bal et p. soirée, etc. chez Bloch, à l'hôtel de la Balance.
5. MM. les héritiers de Jaq<sup>s</sup> Holliger, de Bonisvyl, tiendront cette foire dans le magasin de M. Ch<sup>s</sup> Fornachon, rue de Flandre, très-bien assortis en fortes toiles de coton blanches, futaines, cotelines et cotons filés, aux prix les plus accommodans.

6. M. Samuel Heer de Olaris, fabricant de coton, sera à cette foire dans le premier magasin sous le Trésor, près la Croix-du-marché, avec un bel assortiment de cotons filés, blanchis, simples et moulinés, extrafins et ordinaires, dits en couleurs de différentes qualités, coton pour broder de différens numéros, fils à marquer blancs et en couleur, fil simple de Silésie p. tricoter, dit blanc et roux pour coudre; et autres articles relatifs à leur commerce: le tout à des prix très-modiques. Il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
7. MM. les frères Albertino, marchands opticiens à Lausanne, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils tiendront cette foire dans le magasin de M<sup>me</sup> Doudier, sur le Pont-des-boutiques, très-bien assortis de lunettes avec garnitures en écaille, en argent et autres, avec des verres périscopiques, soit pour les vues basses soit p. les vues presbytes, des verres de couleur de différentes nuances, soit en vert soit en bleu, ces derniers sont déjà avantageusement connus par leur propriété de conserver la vue aux personnes qui s'occupent à la lumière. Ils tiennent aussi des lunettes achromatiques anglaises, des lunettes, des baromètres, thermomètres, etc. quincallerie et bijouterie, couteaux et canifs d'Arau, véritable cachou de Bologne, etc. Ils réparent et raccommode tous ces objets avec le plus grand soin, et ils feront tout leur possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Ils viennent de recevoir des bracelets et des ceintures en acier, dans le plus nouveau goût.
8. M<sup>me</sup> Papillon-Briquet de Genève, a l'avantage de prévenir qu'elle vendra pendant cette foire dans sa chambre accoutumée au 1<sup>er</sup> étage à côté de l'hôtel du Faucon. Elle sera parfaitement assortie en schalls de toutes grandeurs et qualités, marcelines, levantines, gros de Naples, florences, beau mérinos de France, dit ordinaires et napolitaines, étoffes mi-soie, satins, crêpes, barèges, écharpes, fichus, voiles, bas de soie, cravattes, bordures p. robes et schalls, bonnets, gants en douzaines, castors p. enfans et demoiselles, souliers fourrés, bas de coton roux, etc. : le tout à des prix très-avantageux.
9. Le Sieur Pasquier, de Genève, occupera p. la foire de Novembre, ses boutiques et son emplacement ordinaires sur la Place. Ses assortimens consistant en porcelaine, cristaux, quincallerie, parfumerie fraîche, tôle vernie de toute espèce, cabarets de toute grandeur, placages au 20<sup>me</sup> de tout genre, nécessaires d'homme et de femme, boutons de nacre, cartonnages des plus modernes, fouets, cannes, cravaches, peignes, jouets d'enfans de Paris et d'Allemagne, et une infinité d'articles nouveaux dont le détail serait ennuyeux, seront plus choisis, variés et multipliés que par le passé. Le dit sort de Paris: ses emplettes sont faites et choisies par lui-même. Tout sera vendu au cours du jour et à prix fixe, et il ne négligera rien p. obtenir une entière préférence. Ses avant-bancs à 3 bz. 3 et 6 piécettes, seront toujours maintenus et mieux assortis que jamais.
10. F.-A. Kaiser, maître coutelier, a l'honneur de prévenir qu'il continue à occuper sa boutique accoutumée n° 70, sur la Place, avec un joli assortiment d'articles bien soignés de coutellerie, aux prix les plus modiques.
11. M. N. Levy, de St. Gall, continue à occuper pour cette foire le magasin de la maison Monvert, n° 103, sur la Place, avec un bel et grand assortiment de mousselines suisses de toutes qualités, percales, cravattes, et tout ce qui a rapport à ce genre de commerce, aux prix les plus modérés.
12. M. Christian Wittnæbert, maître cordonnier au Locle, sera p. la foire prochaine dans le magasin qu'il occupe ordinairement sur la Place, au milieu du rang, n° 24, avec un grand assortiment de chaussures, telles que bottes et souliers p. Messieurs, souliers de chambre doublés et non doublés, galochés, en drap et en crin; bottines et souliers d'hiver p. Dames, doubles bordés en pelleterie; souliers en bon maroquin à doubles et simples semelles, dits en peau et en très-forte étoffe noire, dits en satin blanc et autres couleurs p. les redoutes; un beau choix de souliers en laine tricotés, ouvrage très-bon et bien soigné, galochés et semelles; de fines claques p. préserver les souliers de la boue, et enfin, un assortiment complet de chaussures p. enfans, de toute force et façon. Sur demande, on trouvera aussi chez lui diverse peausserie et pelleterie. Il a redoublé d'efforts p. donner à ses ouvrages le goût et la solidité propres à lui mériter l'approbation des personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance, et ses prix sont cotés au plus bas possible.
13. MM. Kuenzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, sont en foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. Claude DuPasquier, assortis de toiles et triège de toute qualité rousse et blanche en 7/8, ainsi que de toiles rousses en 5/8 de 7 à 9 bz. l'aune, et de rittes blanches et grise du Brisgau et d'Alsace; ils ont aussi en commission du fil blanc de Silésie.

14. M<sup>me</sup> la veuve Barras, de Fribourg, sera en foire avec un dépôt de soieries, marcelines en toutes couleurs, gros de Naples noir, satin, cravattes noires, rubans, fichus, etc. etc., qu'elle vend aux prix de fabriques. Son magasin sera au premier étage sur le derrière de la maison Soutzener, à la Croix-du-marché.
15. M. Jos. Zempf, fabricant de Pflikon, canton de Lucerne, sera à cette foire dans le magasin à côté de MM. Kuenzer et Hettich, rue de Flandre, avec un joli assortiment de cotons, futaines roux, blanchis et teints, mi-cotons et tout cotons pour lits, habillemens et doublure; différentes qualités de cotons filés, roux et blanchis, simples, moulinés et en couleurs. Il fera son possible, par son juste prix, d'engager les personnes à l'honorer de leur préférence.
16. M. Félix Dreyfus sera pour cette foire très-bien assorti dans les articles de modes, tels que levantine, gros de Naples, marceline, taffetas de toutes nuances. Il aura aussi un très bel assortiment de rubans dans ce qu'il y a de plus nouveau, et à des prix très-avantageux, de même que des schalls de toute beauté; fichus divers, gaze en soie, mouchoirs, un grand assortiment de dentelles bobbin diverses, et de tulle bobbin en pièces, etc. Il est aussi très-bien fourni de chevillères en fil retors et en coton. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il est logé aux premier étage de la maison de feu M. Olivier Petitpierre, sur la Place.
17. M. Jean Taubert, fabricant de brosses, de Bienne, tiendra cette foire avec un bel assortiment de brosses, telles que brosses de chambres en soies de sanglier, de 14 à 26 batz pièce, dites du Tyrol de 12 à 16 batz, toute sorte de brosses de table, vergettes et brosses à dents fines, décrotoires avec et sans pierre, dites de rizette de tous prix, pinceaux de tout genre, et généralement tout ce qui a rapport à cette partie. Il se charge de commission et de raccommodes, et se recommande p. la vente en gros et en détail. Il occupe la boutique n° 22, rangée du milieu, sur la Place.
18. M. Gab<sup>l</sup> Blanc fils, de Lausanne, marchand de soierie en gros, qui occupait précédemment la boutique de M. H<sup>i</sup> Fatton, sur le pont, aura pour cette foire son magasin au 1<sup>er</sup> étage de la maison de M. S<sup>i</sup> Soutzener, à la Croix-du-marché, N° 119, avec un bel assortiment de soierie de Lyon et de blondes, soit dentelles noires du Puy, par pièces entières
19. Mandilény, de Fribourg, tiendra cette foire sous le Trésor, et sera très-bien assorti en porcelaine et terre anglaise, cristaux, plaqués, tôle vernie, plumes en couleurs, sacs nouveaux, bracelets, marcelines et gros de Naples, tours en soie, gants, et une quantité d'objets de nouveautés.
20. M. Samuel Richner, fabricant de peignes, de Bienne, tiendra cette foire dans la boutique n° 104, à côté de la nouvelle route, avec un bel assortiment de peignes en écaille, ivoire, corne et ongles, de sa propre fabrication; ainsi que des bagues de corne de chamois. Il vendra en gros et en détail, et se recommande au public.
21. M. André Zogelmann, de Bohême, sera en foire avec un bel assortiment de plumes p. lits, dans la boutique de la maison de M. le docteur Pury, près de l'hôtel-de-ville.
22. Daniel Chautems occupera pendant cette foire les boutiques n° 82 et 83, dans la rangée du milieu à côté de la fontaine, où il sera bien assorti en casquettes de tout genre, de même qu'en blouses, habits, pantalons et gilets: le tout aux plus justes prix. — Le même continue à dégraisser les casquettes de loutre.

*Nécrologie du mois d'Octobre 1827.*

On a enseveli:

- Le 7. (A Cressier.) Joseph Fornara, Piémontais, âgé de 31 ans environ, mort à l'hôpital de la ville.
13. Un enfant du sexe masculin, mort-né, à Louis Gacon, bourgeois.
17. Henriette Contesse, âgée de 54 ans 6 mois, femme de Charles-Henri Benoit, habitant.
18. Charles-Laurent Boyer, membre du Grand Conseil, âgé de 54 ans 10 mois.
- » Abram-Louis Dubois Dunilac, de Travers, âgé de 58 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.
21. Anna Barbara Hugentobler, âgée de 66 a., femme de Benjamin Borel, bourgeois.
25. Marguerite-Euphrasie Moser, âgée de 74 ans, veuve de François-Théophile Perregaux, ancien capitaine au service de France, bourgeois.
29. Un enfant du sexe masculin, mort sans baptême, à Jean-Jaques Messonnier, habitant.
- » Susanne-Marie Franel, âgée de 79 ans, veuve de Emanuel Develey, domiciliée en cette ville.

**TAXE DES VIANDES, dès le 1<sup>er</sup> Octobre 1827.**  
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 1/2 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.  
La vache à 8 1/2 cr. | Le mouton à 9 cr.

**TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.**

**PRIX DES GRAINS, au marché du 1<sup>er</sup> Nov<sup>bre</sup>.**

Froment . . . . . l'émine bz. 24 à 25.  
Moitié-blé . . . . . — „ 19 à 20.  
Mêle . . . . . — „ 13 à 14.  
Avoine . . . . . — „ 8.  
Orge . . . . . — „ —  
Epeautre . . . . . le quintal L. 10 „ 10.